

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Sage-femme
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le jury semestriel des épreuves du **semestre 1** comptant pour l'examen sanctionnant la première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT - Président
- ✓ Madame le Docteur Laure CONNAN
- ✓ Madame le Docteur Julie ABBAL
- ✓ Madame le Docteur Christelle PLARD

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
Le Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Sage-femme
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

Article unique :

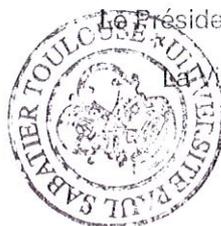
Le jury semestriel des épreuves du **semestre 2** comptant pour l'examen sanctionnant la première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020/2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT – Président
- ✓ Madame Véronique MARTINEZ
- ✓ Madame le Docteur Isabelle GLORIEUX
- ✓ Madame le Docteur Christine DAMASE-MICHEL
- ✓ Madame le Professeur Agnès SOMMET
- ✓ Monsieur le Professeur Jean-Philippe RAYNAUD
- ✓ Monsieur le Professeur Ivan TACK
- ✓ Madame le Docteur Adeline CASTEL
- ✓ Monsieur le Docteur Olivier ABBO

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO



Le Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
La Vice-Présidente de la CFVU
Fabienne ALARY

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu l'arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de Sage-femme
- Vu les modalités de contrôle des connaissances
- Vu les propositions de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil

ARRETE

Article unique :

Le **jury global** des épreuves comptant pour l'examen sanctionnant la première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, est composé comme suit pour l'année universitaire 2020-2021 :

Membres du jury :

- ✓ Monsieur le Professeur Olivier PARANT – Président
- ✓ Monsieur le Professeur Ivan TACK
- ✓ Monsieur le Professeur Jean-Philippe RAYNAUD
- ✓ Madame le Docteur Isabelle GLORIEUX
- ✓ Madame Hélène LEMOINE-ROHLES
- ✓ Madame Véronique MARTINEZ
- ✓ Madame le Docteur Christelle PLARD
- ✓ Madame La Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes

Fait à Toulouse, le 5 novembre 2020
Le Président de l'Université



Président de l'Université Paul Sabatier,
par délégation,
La Vice-Présidente de la CFVU

Fabienne ALARY